



## DEMANDE DE CARTES DE PHOTOCOPIES POUR UN ÉQUIVALENT DE 52 € PAR ÉTUDIANT BOURSIER (SOIT 2 CARTES D'UNE VALEUR DE 26 € CHACUNE)

### POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE EN COURS

**(dans le cadre du décret sur les remboursements des supports de cours du 6 octobre 2011)**

Veillez imprimer et compléter le document et l'apporter au service social situé Rue de la Fontaine, 4 - 1<sup>er</sup> étage /local 152 **et** joindre la copie du document de la Fédération Wallonie Bruxelles attestant de votre droit à une allocation d'études (ou le cas échéant de votre accusé de réception de votre demande de bourse en ligne).

NOM :
PRENOM :
DEPARTEMENT :
SECTION :
BLOC :
N° de dossier Allocations d'études :
Adresse mail Ferrer :
GSM :

Je soussigné .....

atteste avoir reçu 2 cartes de photocopies du service social le : .....

Signature de l'étudiant :

**Les cartes de photocopies peuvent être retirées auprès de Mme Winkin UNIQUEMENT le  
jeudi entre 9h30 et 16h30 au local 152/ 1<sup>er</sup> étage de la rue de la Fontaine**